

**COMPTE-RENDU de la réunion du
CONSEIL MUNICIPAL du 04/06/2014**

Etaient présents : **M.FAREZ-M.GUEGUEN-Mme FELBACQ -Mme PORTEMER-M.BARDOUX-M.GOGUILLON-Mme LEFEBVRE-M.SANDRON-Mme CORDELETTE-M.MOUVIER-Mme LAVALLARD -M.DEVAULX-Mme SEZILLE-M.KOSCIELNIAK- Mme HELIN-M.LEGRAND-Mme HEDOUX**

Absents excusés : M. FLICOTEAUX Dominique, Mme CREPIN Dominique

Pouvoirs : M. FLICOTEAUX à M.GUEGUEN
Mme CREPIN à M.FAREZ

Secrétaire de séance : Mme PORTEMER Aline

Adoption du Procès-verbal du 24/04/2014

DELIBERATION

› Rythmes scolaires-Modifications des horaires

M. le Maire rappelle le décret N° 2014-457 du 07.05.2014 dit «Décret HAMON» portant autorisation d'expérimentations relatives à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires qui introduit des assouplissements pour les communes.

En effet, il est possible de regrouper les 3 heures de Temps d'Activités Périscolaires (TAP) en une seule après-midi ou sur deux après-midi de 1h30 par exemple.

Ce regroupement permettra de mieux adapter les activités proposées du fait d'un laps de temps plus long que ce qui est présenté aujourd'hui (4 fois 3/4 d'heure de 15 h45 à 16 h 30).

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, lors de sa réunion du lundi 2 juin, le Conseil d'Ecole a adopté à la majorité la proposition du passage à la demi-journée de T.A.P..

Le conseil, à 14 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions, décide de modifier ces horaires comme suit: 3h le vendredi après-midi de 13h30 à 16h30 soit 25 heures hebdomadaires avec 5 matinées et au minimum de 8 demi-journées sur une durée maximale de un an.